

As of 2016-03-31, this is the most current version available. It is current for the period set out in the footer below.

Last amendment included: M.R. 39/2016.

Le texte figurant ci-dessous constitue la codification la plus récente en date du 2016-03-31. Son contenu était à jour pendant la période indiquée en bas de page.

Dernière modification intégrée : R.M. 39/2016.

THE ENVIRONMENT ACT
(C.C.S.M. c. E125)

Classes of Development Regulation

Regulation 164/88
Registered March 31, 1988

TABLE OF CONTENTS

Section

- 1 Definitions
- 2 Class 1 developments
- 3 Class 2 developments
- 4 Class 3 developments
- 5 Repealed
- 6 Exemption

Definitions

1 In this regulation,

"**asphalt plant**" means a plant where aggregate materials and asphalt are heated, mixed and combined to produce a paving mix; (« groupe malaxeur d'asphalte »)

"**biofuel**" means fuel from biologically renewable resources, including but not limited to biodiesel and ethanol; (« biocarburant »)

"**biosolids application**" means the addition to soil of nutrient-rich organic material resulting from biological wastewater treatment; (« application de biosolides »)

LOI SUR L'ENVIRONNEMENT
(c. E125 de la C.P.L.M.)

Règlement sur les diverses catégories d'exploitations

Règlement 164/88
Date d'enregistrement : le 31 mars 1988

TABLE DES MATIÈRES

Article

- 1 Définitions
- 2 Exploitations de catégorie 1
- 3 Exploitations de catégorie 2
- 4 Exploitations de catégorie 3
- 5 Exploitations dans les municipalités
- 6 Exemption

Définitions

1 Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

« **affinerie** » Usine où les produits d'une fonderie ou d'une usine de broyage sont affinés davantage afin que d'autres impuretés soient retirées de ces produits. ("refinery")

« **application de biosolides** » L'ajout, à la terre, de matières organiques riches en nutriments provenant du traitement biologique de l'eau usée. ("biosolids treatment")

« **ballastière** » Excavation permettant de se procurer les terres ou matériaux destinés à servir de remblai. ("borrow pit")

"borrow pit" means an excavation dug to provide material (borrow) for fill elsewhere; (« ballastière »)

"bulk materials handling facility" means a facility operated for commercial purposes for the blending, handling, sorting, storage, treatment, transfer or sale of bulk materials such as sand, gravel, crushed rock, top soil, fertilizer, pesticides or other crop protection products, but does not include a pit or quarry or bulk materials handling on a farm for the sole purpose of serving that farm; (« établissement de manutention des matériaux en vrac »)

"cement plant" means a plant where cement is manufactured from aggregate materials; (« cimenterie »)

"Class 1 waste disposal ground" means a landfill that

(a) receives more than 5,000 tonnes of solid waste in a year or 400 tonnes of solid waste in a 30 day period,

(b) receives solid waste from outside the province, or

(c) is operated by anyone other than a municipality or regional waste management authority and

(i) disposes of solid waste generated by the operator, or

(ii) receives solid waste generated by others for commercial purposes; (« décharge de catégorie 1 »)

"combined sewer overflow" means the overflow from a wastewater collection system that collects wastewater combined with storm water or surface runoff; (« déversoir combiné d'eaux usées »)

"commercial composting facility" means a facility at which composting is carried out for commercial purposes, but does not include composting that is carried out at an agricultural operation in accordance with the *Livestock Manure and Mortalities Management Regulation*, Manitoba Regulation 42/98; (« installation commerciale de compostage »)

« **biocarburant** » Combustible provenant d'une ressource biologiquement renouvelable, y compris le biodiésel et l'éthanol. ("biofuel")

« **brûlage dirigé** » Brûlage de combustibles forestiers à l'intérieur d'une étendue prédéterminée effectué à des fins de reboisement, d'amélioration de l'aménagement faunique et de réduction des dangers d'incendie. ("controlled burn")

« **carrière** » Mine à ciel ouvert exploitée pour l'extraction de minerai de carrière consolidé. ("quarry")

« **centrale de dosage du béton** » Usine où les constituants du béton sont entreposés, déplacés, mesurés et déversés dans des bétonnières ou des véhicules de transport. ("concrete batch plant")

« **centrale thermique (électricité ou chauffage)** » Centrale où du charbon ou des déchets sont brûlés et produisent de la vapeur utilisée pour le chauffage ou la production d'électricité. ("steam plant (power or heating)")

« **centre de vacances à usages multiples** » Exploitation commerciale offrant diverses activités récréatives telles que le golf, le ski de randonnée ou le ski alpin, la motoneige et les activités nautiques et périnautiques, ainsi que l'hébergement sur les lieux mêmes du centre. ("multi-purpose resort")

« **cimenterie** » Usine où du ciment est fabriqué au moyen d'agrégats. ("cement plant")

« **décharge de catégorie 1** » Décharge présentant l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

a) elle reçoit respectivement par année ou sur une période de 30 jours plus de 5 000 t ou de 400 t de déchets solides;

b) elle reçoit des déchets solides provenant de l'extérieur de la province;

c) son exploitant, qui n'est ni une municipalité ni un office régional de gestion des déchets, élimine ses propres déchets solides ou reçoit de tiers de tels déchets en vue de leur élimination à des fins commerciales. ("Class 1 waste disposal ground")

"concrete batch plant" means a plant where the ingredients for making concrete are stored, conveyed, measured and discharged for use by mixing or transportation equipment; (« centrale de dosage du béton »)

"controlled burn" means the burning of forest land within a confined area for the purpose of encouraging reforestation, improving wildlife management or reducing a fire hazard; (« brûlage dirigé »)

"dairy plant" means a plant where milk is processed to produce dairy products; (« usine laitière »)

"feedmill" means a plant operated for commercial purposes

(a) where grains are combined with vitamins and minerals to produce animal feeds, and

(b) which is located 0.5 km or less from a private residence, other than the residence of the feedmill owner, or from any place where the public is ordinarily permitted access,

but does not include a feedmill located on a farm which is used solely for purposes connected with that farm; (« moulin d'aliments »)

"food processing plant" means a plant where agricultural products are processed into food; (« usine de transformation des produits alimentaires »)

"foundry" means a plant where metal products are recycled by melting and casting into new products; (« fonderie de recyclage »)

"gasification plant" means a plant where solid or liquid material is converted into gas for use as fuel; (« usine de gazéification »)

"grain elevator" means a facility where grain materials are received, stored or transferred which is located 0.5 km or less from a private residence, other than the residence of the owner of the grain elevator, or from any place where the public is ordinarily permitted access; (« silo à céréales »)

"holding tank system" means an on-site wastewater management system that collects wastewater; (« système de réservoir de rétention »)

« **déversoir combiné d'eaux usées** » Déversoir d'un réseau collecteur d'eaux usées qui collecte à la fois les eaux usées et les précipitations ou l'écoulement direct de surface. ("combined sewer overflow")

« **déversoir d'eaux d'égout** » Déversoir d'un réseau collecteur d'eaux usées. ("sanitary sewer overflow")

« **eaux usées** » Les eaux usées d'une collectivité ou d'une industrie qui contiennent des matières dissoutes et des matières en suspension. ("wastewater")

« **établissement d'abattage et de traitement des viandes** » Établissement où s'effectue l'abattage des bestiaux ou le traitement des viandes ou les deux. ("meat processing and slaughter plant")

« **établissement de broyage** » Établissement où des minerais ou des substances minéralifères provenant d'une mine sont traitées en vue de la production d'un concentré, y compris une affinerie faisant partie du même complexe. ("milling facility")

« **établissement de ferraille** » Établissement où de vieux matériaux, y compris des automobiles, sont entreposés, traités et vendus. ("scrap processing and auto wrecking facility")

« **établissement de manutention des matériaux en vrac** » À l'exception des puits, des carrières et de la manutention des matériaux en vrac dans une exploitation agricole uniquement pour les besoins de l'exploitation, établissement exploité à des fins commerciales et servant au mélange, à la manutention, au triage, à l'entreposage, au traitement, au transfert ou à la vente de matériaux en vrac tels que le sable, le gravier, la pierre concassée, la terre végétale, les engrais, les pesticides ou d'autres produits servant à la protection des récoltes. ("bulk materials handling facility")

« **étang d'épuration de l'eau usée** » Réservoir de retenue dans lequel l'eau usée est emmagasinée et épurée, y compris les constructions, le matériel, les procédés, les déversoirs combinés d'eaux usées, les déversoirs d'eaux d'égout, les réseaux collecteurs d'eaux usées et les systèmes de rejet d'effluents. ("wastewater treatment lagoon")

"landfill gas system" means a system of piping and other infrastructure to control, collect, transport, treat or utilize landfill emissions before they are released into the atmosphere; (« système de captage de gaz d'enfouissement »)

"manufacturing and industrial plant" means a plant which manufactures, handles or processes a product and which causes the discharge of a pollutant into the air, water or soil; (« usine de fabrication et établissement industriel »)

"meat processing and slaughter plant" means a plant where livestock is slaughtered or meat products are produced or both; (« établissement d'abattage et de traitement des viandes »)

"milling facility" means a facility where minerals or mineral bearing substances from a mine are processed to produce a concentrate, and includes an associated refinery; (« établissement de broyage »)

"mine" means an opening or excavation in the ground used to remove a mineral or mineral bearing substance, and include an associated milling facility; (« mine »)

"mineral" means all non-living substances formed by the processes of nature which occur on or under the surface of the ground irrespective of chemical or physical state, and includes peat and peat moss, but does not include agricultural soil, surface water or ground water; (« minéral »)

"multi-purpose resort" means a commercial development providing a variety of recreational activities such as golf, cross-country or downhill skiing, snowmobiling and water related activities, which is operated in conjunction with on-site overnight accommodation; (« centre de vacances à usages multiples »)

"pipe line" means a pipe line used for the transportation of water, oil, natural gas, manufactured gas or liquified petroleum gas, but does not include an inter-provincial pipe line; (« pipeline »)

"pit" means a mine established or operated by surface excavation for the purpose of removing unconsolidated quarry mineral; (« puits »)

« **fonderie** » Usine où des matières premières ou un concentré, ou les deux, provenant d'un établissement de broyage sont utilisés pour la fabrication d'un minéral, et s'entend également d'une affinerie faisant partie du même complexe. ("smelter")

« **fonderie de recyclage** » Usine où des objets métalliques sont recyclés par fusion et moulage afin que de nouveaux produits soient fabriqués. ("foundry")

« **groupe malaxeur d'asphalte** » Installation où des agrégats et de l'asphalte sont chauffés, mélangés et fusionnés de manière à produire un revêtement bitumineux. ("asphalt plant")

« **installation commerciale de compostage** » Installation de compostage exploitée à des fins commerciales. La présente définition exclut les exploitations agricoles qui effectuent du compostage selon le *Règlement sur la gestion des animaux morts et des déjections du bétail*, R.M. 42/98. ("commercial composting facility")

« **mine** » Ouverture ou excavation pratiquée dans le sol et servant à l'extraction d'un minéral ou d'une substance minéralifère. Est assimilée à une mine une usine de broyage faisant partie du même complexe. ("mine")

« **minéral de carrière** » Schiste argileux, kaolin, bentonite, gypse, argile, sable, gravier, sel, ambre, tourbe ou tourbe mousseuse extraite à des fins non commerciales et roche ou pierre utilisés à une fin autre que l'extraction d'amiante métallique, de potasse, de pétrole ou de gaz naturel. ("quarry mineral")

« **minéral** » Toutes les substances inorganiques naturelles présentes à la surface ou dans le sous-sol, indépendamment de leur état physique ou chimique, y compris la tourbe et la tourbe mousseuse. Ne sont visées ni les terres de culture, ni les eaux de surface, ni les eaux souterraines. ("mineral")

« **moulin d'aliments** » À l'exclusion des moulins situés dans une exploitation agricole et servant uniquement pour les besoins de l'exploitation, moulin exploité à des fins commerciales et :

a) servant à mélanger les grains avec des vitamines et des minéraux afin de produire des aliments pour les animaux;

"**plant**" means a factory or workshop where products are manufactured and includes associated land, buildings, machinery and apparatus; (« usine »)

"**plywood and particle board plant**" means a plant where plywood or particle board is manufactured from wood products; (« usine de contreplaqué et de panneaux de particules dérivés du bois »)

"**provincial park lands**" means lands designated as provincial park lands under *The Provincial Park Lands Act*; (« parcs provinciaux »)

"**pulp and paper mill**" means a facility where wood products are processed into paper products; (« usine de pâtes et papiers »)

"**quarry**" means a mine established or operated by surface excavation for the purpose of removing consolidated quarry mineral; (« carrière »)

"**quarry mineral**" means shale, kaolin, bentonite, gypsum, clay, sand, gravel, salt, amber, peat or peat moss removed for non-commercial purposes, rock or stone used for any purpose other than as a source of metal asbestos, potash, oil or natural gas; (« minerai de carrière »)

"**refinery**" means a plant where products from a smelter or milling facility are processed to further remove impurities from the final mineral product; (« raffinerie »)

"**rendering plant**" means a plant where dead animals and inedible animal products are rendered for use in the production of other products; (« usine d'équarrissage »)

"**sanitary sewer overflow**" means the overflow from a wastewater collection system that collects wastewater; (« déversoir d'eaux d'égout »)

"**scrap processing and auto wrecking facility**" means a facility where scrap materials including automobiles are collected, processed and sold; (« établissement de ferraille »)

b) situé à 0,5 km au plus d'une habitation privée, autre que celle occupée par le propriétaire du moulin, ou de tout endroit auquel le public a ordinairement accès. ("feedmill")

« **parcs provinciaux** » Biens-fonds classés parcs provinciaux en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux*. ("provincial parc lands")

« **pipeline** » À l'exception d'un pipeline interprovincial, pipeline utilisé pour le transport de l'eau, du pétrole, du gaz naturel, du gaz manufacturé ou du gaz de pétrole liquéfié. ("pipeline")

« **puits** » Mine à ciel ouvert exploitée pour l'extraction de minerai de carrière non consolidé. ("pit")

« **réseau collecteur d'eaux usées** » Réseau d'égout et de pompage utilisé pour la collecte et le transport des eaux usées. ("wastewater collection system")

« **scierie fixe** » Installation non portable qui sert à la transformation du bois en bois de charpente. ("stationary sawmill")

« **silo à céréales** » Établissement où des céréales sont reçues, entreposées ou transférées, lequel établissement est situé à 0,5 km au plus d'une habitation, autre que celle occupée par le propriétaire du silo, ou de tout autre endroit auquel le public a ordinairement accès. ("grain elevator")

« **station de traitement de l'eau (eau usée)** » Établissement où l'eau usée provenant d'une station de traitement de l'eau est traitée. ("water treatment plant (wastewater)")

« **système de captage de gaz d'enfouissement** » Système de conduites et d'autres infrastructures servant à la maîtrise, à la collecte, au transport, au traitement ou à l'utilisation des émissions des décharges avant qu'elles soient libérées dans l'atmosphère. ("landfill gas system")

« **système de réservoir de rétention** » Système de gestion autonome d'eaux usées qui recueille les eaux usées. ("holding tank system")

"seed cleaning plant" means a plant operated for commercial purposes

(a) where seeds are cleaned, sized, packaged or otherwise processed, and

(b) which is located 0.5 km or less from a private residence, other than the residence of the plant owner, or from any place where the public is ordinarily permitted access,

but does not include a plant located on a farm which is used solely for purposes connected with that farm; (« usine de nettoyage de semences »)

"smelter" means a plant where raw materials or concentrate or both from a milling facility are used in the manufacture of a mineral product, and includes an associated mine or refinery; (« fonderie »)

"stationary sawmill" means a facility for processing wood into lumber products that is not portable; (« scierie fixe »)

"steam plant (power or heating)" means a plant where coal or waste products are burned to produce steam for use in heating or electric power generation; (« centrale thermique (électricité ou chauffage) »)

"wastewater" means the spent or used water of a community or industry which contains dissolved and suspended matter; (« eaux usées »)

"wastewater collection system" means the sewer and pumping system used for the collection and conveyance of wastewater; (« réseau collecteur d'eaux usées »)

"wastewater treatment lagoon" means an impoundment into which wastewater is discharged for storage and treatment, including any associated structures, equipment and processes, combined sewer overflows and sanitary sewer overflows, wastewater collection systems and effluent discharge systems; (« étang d'épuration de l'eau usée »)

"wastewater treatment plant" means a facility, other than a wastewater treatment lagoon, where wastewater is collected and treated, including any associated structures, equipment and processes, combined sewer overflows, sanitary sewer overflows, wastewater collection systems and effluent discharge systems; (« usine de traitement des eaux usées »)

« **usine** » Usine, fabrique ou atelier, y compris les biens-fonds, les bâtiments, les machines et les appareils, où des produits sont fabriqués. ("plant")

« **usine de contreplaqué et de panneaux de particules dérivés du bois** » Usine où du contreplaqué ou des panneaux de particules dérivés du bois sont fabriqués. ("plywood and particle board plant")

« **usine d'équarrissage** » Usine où les carcasses d'animaux et les viandes non comestibles sont équarrées pour la production d'autres produits. ("rendering plant")

« **usine de fabrication et établissement industriel** » Usine où la fabrication, la manutention ou le traitement d'un produit entraîne le déversement d'un polluant dans l'air, dans l'eau ou dans le sol. ("manufacturing and industrial plant")

« **usine de gazéification** » Usine où des matières solides ou liquides sont transformées en combustibles gazeux. ("gasification plant")

« **usine de nettoyage de semences** » À l'exception d'une usine située dans une exploitation agricole et servant uniquement aux besoins de l'exploitation, usine exploitée à des fins commerciales :

a) où des semences sont nettoyées, classées selon leur grosseur, emballées ou traitées d'une autre façon;

b) qui est située à 0,5 km au plus d'une habitation, autre que celle occupée par le propriétaire de l'usine, ou d'un endroit auquel le public a ordinairement accès. ("seed cleaning plant")

« **usine de pâtes et papiers** » Établissement où des produits forestiers sont transformés en produits du papier. ("pulp and paper mill")

« **usine de traitement des eaux usées** » Installation où les eaux usées sont collectées et épurées, y compris les constructions, le matériel, les procédés, les déversoirs combinés d'eaux usées, les déversoirs d'eau d'égout, les réseaux collecteurs d'eaux usées et les systèmes de rejet d'effluents. La présente définition exclut les étangs d'épuration de l'eau usée. ("wastewater treatment plant")

"**water treatment plant (wastewater)**" means a facility where wastewater from a water treatment plant is disposed of and treated; (« station de traitement de l'eau (eau usée) »)

"**wood treatment plant**" means a plant where wood products are treated with preservatives. (« usine de traitement du bois »)

M.R. 44/94; 74/2007; 39/2016

« **usine de traitement du bois** » Établissement où les produits du bois sont traités au moyen de préservatifs. ("wood treatment plant")

« **usine de transformation des produits alimentaires** » Usine où des produits agricoles sont transformés en aliments. ("food processing plant")

« **usine laitière** » Usine où s'effectue le traitement du lait en vue de la production de produits laitiers. ("dairy plant")

R.M. 44/94; 74/2007; 39/2016

Class 1 developments

2 For the purposes of section 10 of the Act, the following are Class 1 developments:

1. AGRICULTURAL

Feedmills
Grain elevators
Seed cleaning plants

2. ENERGY PRODUCTION AND WASTE CONVERSION

Gasification plants
Landfill gas collection systems
Systems that collect, extract, burn or flare greenhouse gases or put greenhouse gases to an alternate use

3. FISHERIES

Fish hatcheries

4. MANUFACTURING

Bulk materials handling facilities

5. TRANSPORTATION

Asphalt plants

Exploitations de catégorie 1

2 Pour l'application de l'article 10 de la *Loi*, sont classées exploitations de catégorie 1 :

1. EXPLOITATIONS AGRICOLES

Moulins d'aliments
Silos à céréales
Usines de nettoyage de semences

2. PRODUCTION D'ÉNERGIE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Usines de gazéification
Systèmes de captage de gaz d'enfouissement
Systèmes qui recueillent, extraient ou brûlent des gaz à effet de serre ou les utilisent à une autre fin

3. PÊCHES

Écloseries

4. FABRICATION

Établissements de manutention des matériaux en vrac

5. TRANSPORT

Groupes malaxeurs d'asphalte

6. WASTE TREATMENT AND DISPOSAL

Holding tank systems with a capacity greater than 10,000 l/day
 Water treatment plants that discharge treated or untreated wastewater into the environment
 Commercial composting facilities
 Scrap processing and auto wrecking facilities

M.R. 74/2007; 39/2016

Class 2 developments

3 For the purposes of section 11 of the Act, the following are Class 2 developments:

1. AGRICULTURAL

Dairy plants
 Food processing plants
 Meat processing and slaughter plants
 Rendering plants

2. ENERGY PRODUCTION

Major operational changes or modifications to existing electrical generating facilities

Electrical generating facilities with a generating capacity greater than 10 megawatts but less than or equal to 100 megawatts, including commercial biofuel plants and steam plants

3. FORESTRY

Plywood and particle wood plants
 Pulp and paper mills
 Stationary sawmills
 Wood treatment plants

Timber cutting that requires a forest management plan or operating plan under *The Forest Act*

4. MANUFACTURING

Cement plants
 Concrete batch plants
 Foundries
 Manufacturing and industrial plants

6. TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Systèmes de réservoir de rétention ayant une capacité de plus de 10 000 litres par jour
 Stations de traitement de l'eau qui rejettent dans l'environnement des eaux usées traitées ou non
 Installations commerciales de compostage
 Établissements de ferraille

R.M. 74/2007; 39/2016

Exploitations de catégorie 2

3 Pour l'application de l'article 11 de la *Loi*, sont classées exploitations de catégorie 2 :

1. EXPLOITATIONS AGRICOLES

Usines laitières
 Usines de transformation des produits alimentaires
 Établissements d'abattage et de traitement des viandes
 Usines d'équarrissage

2. PRODUCTION D'ÉNERGIE

Changements ou modifications d'envergure apportés au mode d'exploitation des installations électriques existantes

Installations électriques dont la capacité de production est d'au moins 10 mégawatts et d'au plus 100 mégawatts, y compris les usines commerciales de biocarburants et les centrales thermiques

3. FORÊTS

Usines de contreplaqué et de panneaux de particules dérivées du bois
 Usines de pâtes et papiers
 Scieries fixes
 Usines de traitement du bois

Coupes de bois devant être faites au titre d'un plan de gestion forestière ou d'exploitation en vertu de la *Loi sur les forêts*

4. FABRICATION

Cimenteries
 Centrales de dosage du béton
 Fonderies de recyclage
 Usines de fabrication et établissements industriels

5. MINING

Mines, other than pits and quarries
Milling facilities
Refineries
Smelters

6. RECREATION

Recreation and tourist developments,
including but not limited to the following:

- (a) marinas
- (b) golf courses
- (c) ski hills
- (d) areas designated for all terrain
vehicle use under *The Provincial Parks
Act*

7. TRANSPORTATION AND TRANSMISSION

Transmission lines of 115 kV and over but
not exceeding 230 kV

Transformer stations of 115 kV and over but
not exceeding 230 kV

Conversion or replacement of transmission
lines in existing rights-of-way if the lines
converted or replaced are equal to or
exceed 230 kV

Pipe lines which are greater than 10 km in
length or which are located in areas sensitive
to environmental disturbance, and
associated facilities

Two lane roads at new locations, other than
roads approved in a plan of subdivision or in
conjunction with a development for which a
proposal has been submitted, and including

- (a) associated facilities and borrow pits;
and
- (b) widenings of existing roads in areas
sensitive to environmental disturbance

Roads at new locations which are capable of
being used only in winter

5. MINES

Mines, à l'exception des puits et des carrières
Établissements de broyage
Affineries
Fonderies

6. LOISIRS

Loisirs et exploitations touristiques, y
compris notamment :

- a) les ports de plaisance
- b) les terrains de golf
- c) les stations de ski
- d) les zones réservées aux véhicules
tous terrains en vertu de la *Loi sur les
parcs provinciaux*

7. TRANSPORT ET TRANSMISSION

Lignes de transport d'énergie à des tensions
de 115 kV à 230 kV

Sous-stations de transformation pour des
tensions de 115 kV à 230 kV

Conversion ou remplacement de lignes de
transport d'énergie dans les emprises
existantes, lorsque la tension est de 230 kV
ou plus

Pipelines de plus de 10 km de longueur ou
qui sont situés dans des zones vulnérables,
y compris les installations connexes

À l'exception des routes approuvées dans le
cadre d'un plan de lotissement ou d'une
exploitation dont le projet a déjà été
présenté, les routes à deux voies construites
dans une nouvelle région, y compris :

- a) les installations connexes et les
ballastières;
- b) l'élargissement de routes existantes
dans les zones vulnérables

Routes construites dans de nouvelles régions
et ne pouvant être utilisées qu'en hiver

8. WASTE TREATMENT AND STORAGE

Biosolids application
 Class 1 waste disposal grounds
 Onsite wastewater systems with a capacity greater than 10,000 l/day, other than holding tanks systems
 Wastewater treatment lagoons
 Wastewater treatment plants

9. WATER DEVELOPMENT AND CONTROL

Inter basin water transfers with diversion rates of not less than 0.5 m³/s (cubic metres per second) and not greater than 10 m³/s

Flood control projects protecting areas not less than 1 km² (square kilometres) and not greater than 100 km²

Water supply impoundments of not less than 50 dam^{3*} and not greater than 50,000 dam³

Land drainage projects draining areas not less than 50 km² and not greater than 500 km²

Irrigation projects withdrawing not less than 200 dam³ but not greater than 10,000 dam³ per year

Works resulting in modification to lake or river levels and affecting a water surface area of not less than 2 km² but not greater than 200 km²

Alterations to stream channels which affect fish mobility and fish habitat

M.R. 44/94; 74/2007; 39/2016

8. TRAITEMENT ET ENTREPOSAGE DES DÉCHETS

Application de biosolides
 Décharges de catégorie 1
 Systèmes de gestion autonomes d'eaux usées dont la capacité dépasse 10 000 litres par jour, à l'exception des systèmes de réservoir de rétention
 Étangs d'épuration de l'eau usée
 Stations de traitement de l'eau (eau usée)
 Usines de traitement des eaux usées

9. AMÉNAGEMENT ET RÉGULARISATION DES EAUX

Déversement de l'eau d'un bassin à l'autre, lorsque le taux de dérivation n'est ni inférieur à 0,5 m³/s (mètres cubes par seconde), ni supérieur à 10 m³/s

Projets de lutte contre les inondations visant la protection des zones d'au moins 1 km² (un kilomètre carré) et d'au plus 100 km²

Réservoirs de retenue d'eau pouvant retenir au moins 50 dam^{3*} et au plus 50 000 dam³ d'eau

Projets de drainage des terres permettant le drainage des zones ayant une superficie d'au moins 50 km² et d'au plus 500 km²

Projets d'irrigation visant le retrait d'un volume d'eau d'au moins 200 dam³ et d'au plus 10 000 dam³ par année

Travaux ayant pour résultat le changement de niveau d'un lac ou d'une rivière et touchant une masse d'eau dont la superficie est d'au moins 2 km² et d'au plus 200 km²

Modifications apportées aux canaux des cours d'eau et ayant un effet sur la mobilité et l'habitat des poissons

R.M. 44/94; 74/2007; 39/2016

Withdrawal of water from any body of water of not less than 200 dam³ but not greater than 10,000 dam³ per year, including non-consumptive closed systems where water is returned to its source and the flow rate is 25 l/s and over but does not exceed 250 l/s, but not including non-consumptive closed systems where the flow rate is less than 25 l/s (litres per second)

Aquifer recharge with a closed system where water is returned to the aquifer from which it is taken with no change in quality other than temperature and a flow rate not less than 25 l/s but not greater than 250 l/s

* one dam³ = 1,000 m³

M.R. 44/94; 74/2007; 39/2016

Class 3 developments

4 For the purposes of section 12 of the Act, the following are Class 3 developments:

1. ENERGY PRODUCTION

Electrical generating facilities with a generating capacity greater than 100 megawatts

2. MINING

Potash mines and milling facilities

3. TRANSPORTATION AND TRANSMISSION

Electrical transmission lines greater than 230 kV, and associated facilities

Transformer stations greater than 230 kV

Roads of four lanes or more at new locations, and associated facilities including borrow pits

Extraction d'un volume d'eau égal ou supérieur à 200 dam³ mais n'excédant pas 10 000 dam³ par année de toute masse d'eau, y compris les systèmes fermés ne donnant pas lieu à l'évapotranspiration et dans lesquels l'eau revient à sa source à un débit d'au moins 25 l/s mais n'excédant pas 250 l/s. Font exception les systèmes fermés ne donnant pas lieu à l'évapotranspiration et dans lesquels l'eau revient à sa source à un débit inférieur à 25 l/s (litres par seconde)

Alimentation d'une nappe souterraine faisant partie d'un système fermé dans lequel l'eau revient à la formation aquifère d'où elle a été tirée sans que sa qualité soit altérée, si ce n'est sa température, et dont le débit se situe à au moins 25 l/s et à au plus 250 l/s

* un dam³ = 1 000 m³ (1 décamètre cube)

R.M. 44/94; 74/2007; 39/2016

Exploitations de catégorie 3

4 Pour l'application de l'article 12 de la Loi, sont classées exploitations de catégorie 3 :

1. PRODUCTION D'ÉNERGIE

Installations électriques dont la capacité de production est supérieure à 100 mégawatts

2. MINES

Mines de potasse et établissements de broyage

3. TRANSPORT ET TRANSMISSION

Lignes de transport d'énergie à des tensions supérieures à 230 kV

Sous-stations de transformation pour des tensions supérieures à 230 kV

Routes à quatre voies construites dans une nouvelle région, y compris les installations connexes et les ballastières

4. WATER DEVELOPMENT

Inter basin water transfers with diversion rates greater than 10 m³/s

Flood control projects protecting areas greater than 100 km²

Water supply impoundments greater than 50,000 dam³

Land drainage projects draining areas greater than 500 km²

Irrigation projects withdrawing greater than 10,000 dam³ per year

Works resulting in modification to lake or river levels and affecting a water surface area greater than 200 km²

Withdrawal of water of more than 10,000 dam³ per year including non-consumptive closed systems where water is returned to its source and the flow rate is greater than 250 l/s

Aquifer recharge with a closed system where water is returned to the aquifer from which it is taken with no change in quality other than temperature and flow rates greater than 250 L/S

M.R. 74/2007

5 [Repealed]

M.R. 39/2016

Exemption

6 A person does not require a licence to conduct a short term pilot project involving the burning, incineration, gasification or other method of waste conversion or waste disposal or destruction, if the person has written authority from the director to conduct the project and is complying with all terms and conditions imposed by the director on that authorization.

M.R. 39/2016

4. AMÉNAGEMENT DES EAUX

Circulation de l'eau entre bassins, lorsque le taux de dérivation est supérieur à 10 m³/s

Projets de lutte contre les inondations visant la protection des zones d'au moins 100 km²

Réservoirs de retenue d'eau pouvant retenir plus de 50 000 dam³ d'eau

Projets de drainage des terres permettant le drainage des zones ayant une superficie supérieure à 500 km²

Projets d'irrigation visant le retrait d'un volume d'eau supérieur à 10 000 dam³ par année

Travaux ayant pour résultat le changement de niveau d'un lac ou d'une rivière et touchant une masse d'eau dont la superficie est supérieure à 200 km²

Extraction d'un volume d'eau supérieur à 10 000 dam³ par année, y compris les systèmes fermés ne donnant pas lieu à l'évapotranspiration et dans lesquels l'eau revient à sa source et le débit est supérieur à 25 l/s (litres par seconde)

Alimentation d'une nappe souterraine faisant partie d'un système fermé dans lequel l'eau revient à la formation aquifère d'où elle a été tirée sans que sa qualité soit altérée, si ce n'est sa température, et dont le débit est supérieur à 250 l/s

R.M. 74/2007

5 [Abrogé]

R.M. 39/2016

Exemption

6 Il est permis, sans être titulaire d'une licence de diriger un projet pilote à court terme portant sur la valorisation, l'élimination ou la destruction de déchets, notamment par incinération ou gazéification, si le directeur a accordé une autorisation écrite à cette fin et si les conditions qui y sont prévues sont respectées.

R.M. 39/2016